

Image not found or type unknown



ouverture de procedure disciplinaire

Par **gizzle**, le **22/07/2024** à **16:01**

Bonjour,

Je suis un étudiant qui a participé à un blocus de mon université. Après avoir été identifié par le directeur d'un des étudiants ayant participé, une procédure disciplinaire a été ouverte à mon encontre. J'ai jusqu'au 30 septembre pour envoyer mes observations écrites au comité disciplinaire. Quelles sont les démarches que je dois envisager de faire maintenant ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **22/07/2024** à **18:17**

Bienvenue sur LegaVox

Il peut être judicieux de consulter un avocat spécialisé en droit de l'éducation ou en droit administratif pour vous aider à rédiger vos observations et à préparer votre défense.